

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DELIBERATIONS DU 9 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le mercredi neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Meucon, convoqué le premier septembre, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Louis Marie SUPIOT, maire.

**Présents** : Stéphane BIRAULT, Catherine COLINEAUX, Christophe GICQUEL, Joël GUILLEUX, Laurence HOREL, Laurence JACOB, Josiane JEHANNO, Pascale LE MENE, Yannick LE PAIH, Roland MAHE, Anne-Sophie MERCIER, Pierrick MESSAGER, Marina MOULAC, Laurence PERONNO, Annie SALVAN

**Absents** : Nicolas SOURISCE (pouvoir à Pierrick MESSAGER), Eric MALOLEPSZY (pouvoir à Laurence PERONNO), Michel MALGOGNE (pouvoir à Louis Marie SUPIOT)

**Secrétaire de séance** : Marina MOULAC

En ouverture de séance, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y rajoutant les points suivants : proposition d'attribution d'une subvention à l'association « Cité des arts vivants » et convention avec le Conseil général concernant l'aménagement de la rue du Stade. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Ordre du jour :

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Aménagement rue du Stade/rue Guyodo : avenant n°2</li><li>2. Aménagement rue du Stade/rue Guyodo : création d'un lot n°6</li><li>3. Aménagement rue du Stade : convention avec le Conseil général</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>4. Assainissement : validation des enveloppes prévisionnelles et demandes de subventions</li><li>5. Participation pour raccordement à l'égout</li><li>6. Subventions Virade et Cité des arts vivants</li><li>7. Tarifs restauration scolaire</li><li>8. Rapport d'activité 2008 de la CAPV</li></ol> |
|--|--|

**I - AMENAGEMENT RUE DU STADE – RUE GUYODO : AVENANT N° 2**

M. Stéphane BIRAULT présente le rapport suivant :

Le montant du lot 1 « voirie » du marché relatif à l'aménagement de la rue du Stade et de la rue Guyodo doit être révisé compte tenu de divers travaux en plus et moins-value rendus nécessaires en cours d'exécution. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 9 334,08 € HT.

Le montant initial du marché était de 245 517,18 € HT (dont 19 880 € au titre d'un précédent avenant). Avec le présent avenant, il est porté à 254 851,26 € HT, soit un dépassement de 12,95 % du marché initial de base.

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre dernier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le présent avenant
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

**II - AMENAGEMENT RUE DU STADE – RUE GUYODO : CREATION D'UN LOT N° 6**

M. Stéphane BIRAULT présente le rapport suivant :

Compte tenu de la nécessité de certains travaux complémentaires par rapport au marché initial d'aménagement de la rue du Stade et de la rue Guyodo, un lot supplémentaire n°6 « signalisation » a été créé. Un appel à la concurrence a été lancé dans le cadre des « marchés à procédure adaptée ». Deux offres ont été reçues en mairie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer le lot n°6 signalisation à l'entreprise AZ Equipement pour un montant de 11 427 €.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le marché correspondant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

### **III - AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

M. Stéphane BIRAULT présente le rapport suivant :

L'aménagement de l'intersection de la rue du Stade avec la route de Plescop, voie départementale, nécessite la conclusion d'une convention avec le Conseil général. Celle-ci confère à la commune un certain nombre d'obligations techniques, en contrepartie desquelles les travaux peuvent être autorisés sur le domaine public départemental.

Il est proposé au Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce document, d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

### **IV - ASSAINISSEMENT**

M. Stéphane BIRAULT présente le rapport suivant :

Le cabinet SCE, maître d'œuvre, a remis à la commune les derniers avant-projets concernant l'extension de la station d'épuration et la réhabilitation des réseaux, prenant en compte l'évolution de ces dossiers sur le plan technique.

#### **1) Station d'épuration**

Extension de la station d'épuration à 5 000 EH sur la base d'une solution boues activées avec traitement poussé de l'azote et du phosphore et traitement tertiaire par filtration rapide sur sable + filière boues par centrifugation et stockage sur 10 mois limité à 2 500 EH, comprenant :

- augmentation de la capacité de relevage du poste à 125 m<sup>3</sup>/h
- mise en place d'un prétraitement par tamis rotatif 125 m<sup>3</sup>/h
- transformation du silo à boues en bassin anaérobie
- construction d'un bassin d'aération complémentaire 600 m<sup>3</sup> diamètre 16 m avec turbines de surface
- mise en place d'une cuve et de pompes d'injection de réactif de déphosphatation
- construction d'un clarificateur complémentaire diamètre 12,5 m
- traitement tertiaire par filtration rapide sur sable
- mise en place d'une centrifugation des boues sous bâtiment
- construction d'une aire couverte de stockage des boues centrifugées (limitée au stockage de 10 mois x 2.500 EH)
- complément d'équipements d'autosurveillance
- équipements électriques et de commande
- canalisation de rejet gravitaire sur 225 m
- ouvrages annexes et équipements divers, voirie, clôture, espaces verts

Estimation prévisionnelle, hors fondations spéciales .....1 770 000 € HT

Plus-value pour fondations spéciales par pieux ou puits à 4 m de profondeur .....45 000 € HT

Missions de maîtrise d'œuvre, études géotechniques, CSPS, contrôle technique, géomètre.....65 000 € HT

**Estimation prévisionnelle globale de l'opération .....1 880 000 € HT**

#### **2) Réhabilitation des réseaux**

Cette opération s'inscrit dans une démarche de réduction des eaux parasites d'infiltration et concerne les secteurs : rue Guyodo, route de Plescop, Norbrat et entrée de la station d'épuration.

Les travaux de réhabilitation envisagés au regard des anomalies rencontrées après inspections télévisées correspondent pour la majorité à une réhabilitation itinérante sans tranchée :

- Des traitements par fraisage/burinage pour les dépôts, les joints sortis, les racines, et tout corps étranger,
- Des chemisages continus de regard à regard pour renforcer le collecteur et pour traiter au global la multiplication des désordres sur le tronçon,
- Des traitements par application de résine sur les joints défectueux,
- Des étanchements de regard de visite par la mise en œuvre d'un cuvelage en mortier, les réfections de cunette et de plage de regard.

S'agissant des réseaux en entrée immédiate de la station d'épuration, les travaux envisagés correspondent à une réhabilitation et une restructuration en tranchée de manière à supprimer des maillages qui n'ont et n'auront plus lieu d'être dans le cadre de l'extension de la station d'épuration : remplacement en tranchée de collecteur, remplacement de regard de visite Ø1000mm, dépose et traitement des réseaux existants en amiante-ciment.

Montant estimatif des travaux dans les quatre secteurs retenus .....	169 274 € HT
Essais préalables à la réception : .....	7 554 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre .....	7 350 € HT
<b>Montant global de l'opération .....</b>	<b>184 000 € HT</b>

Ces travaux d'assainissement, station d'épuration et réhabilitation de réseaux, sont éligibles aux subventions du Conseil général, auquel les dossiers doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver ces avant-projets et leurs enveloppes budgétaires prévisionnelles, à savoir :
  - Station d'épuration : 1 880 000 € HT
  - Réhabilitation des réseaux : 184 000 € HT
- De solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès du Conseil régional, du Conseil général et de l'Agence de l'eau
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour la réalisation de ces travaux et la signature des pièces s'y rapportant, dans la limite des crédits ci-dessus.

Il est précisé que, conformément au groupement de commande constitué entre la commune de Meucon et le Syndicat intercommunal d'assainissement Locqueltas-Loctmaria, la recherche des financements pour les travaux d'extension du réseau en direction de Parcarré, également programmés, est de la compétence du SIALL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

#### **V - PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)**

M. Yannick LE PAIH présente le rapport suivant :

Par délibération du 28 novembre 2002, le Conseil municipal avait décidé d'ajuster automatiquement le montant de la participation pour raccordement à l'égout des logements neufs et anciens dans les limites du taux d'évolution de l'index général des travaux publics (index TP 01). Depuis cette date, chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, le montant de la participation était donc actualisé par certificat administratif du maire.

Or, selon une information reçue récemment de l'Equipement, la révision de tarif ne peut être automatique et nécessite une nouvelle délibération chaque année.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le montant de la PRE de la façon suivante :

Valeur de référence de l'index TP 01 pour septembre 2007 : 585. Valeur septembre 2008 : 635 ,60, soit une augmentation de 8,65 %, portant les montants à :

Logement neuf : ..... 1616,51 €

Logement ancien : ..... 68,67 €

Il est précisé que le Conseil municipal sera de nouveau invité à délibérer lors d'une prochaine séance, après la publication de l'index de septembre 2009 qui déterminera le montant de la PRE pour 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

## **VI - SUBVENTION**

M. Roland MAHE présente les propositions de subventions suivantes, validées par le bureau municipal :

- 1) Comité d'organisation cantonal des Virades de l'Espoir : Les prochaines Virades de l'Espoir au niveau cantonal seront organisées au mois de septembre par la commune de Locqueltas. Proposition : 300 €
- 2) Association « Cité des arts vivants » : L'association « Cité des arts vivants » anime une activité théâtre dans la commune. Proposition : 196 € (subvention de base)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

## **VII - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

M. Pierrick MESSAGER présente le rapport suivant :

Par délibération du 12 septembre 2006, le Conseil municipal avait décidé d'ajuster annuellement et de manière automatique, à la rentrée scolaire de septembre, le prix des repas servis à la cantine scolaire par référence aux indices publiés par l'INSEE.

Cette délibération, qui fait référence au prestataire avec lequel la commune était alors en contrat, demande à être reformulée.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- *Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public et abrogeant le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000,*
- *Considérant que l'article 1 de ce décret dispose notamment que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et des écoles élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,*

*Le Conseil municipal décide que le prix des repas servis à la cantine scolaire est ajusté annuellement et de manière automatique, à la rentrée scolaire de septembre, par référence aux indices publiés par l'INSEE, selon la formule suivante :*

- $P = P_o (0,50 I/I_o + 0,50 I'/I'_o)$
- $P =$  Nouveau prix
- $P_o =$  Dernier prix appliqué
- $I =$  Dernière valeur connue de l'indice « repas dans un restaurant traditionnel » publié par le bulletin mensuel de statistiques de l'INSEE ou de l'indice de référence.
- $I' =$  Dernière valeur connue de l'indice « repas dans les restaurants scolaires ou universitaires » de la même rubrique ou de l'indice de référence.
- $I_o$  et  $I'_o$  sont les valeurs de ces mêmes indices lors du dernier ajustement des prix.

Pour mémoire, l'augmentation des prix pour l'année 2009-2010 sera de 2,36 %. Les tarifs passeront ainsi de 3,20 à 3,28 € pour les Meuconnais et de 3,39 à 3,47 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

## **VIII - RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA CAPV**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal.

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le rapport annuel de la Communauté d'agglomération du Pays de Vannes pour l'année 2008 est ainsi présenté à l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal de donner acte à M. le Maire de la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.